

Fiche n° 1

Arbres à feuilles caduques



Lilas



Chêne



Merisier

Quand et comment planter son arbre à feuilles caduques ?

La date de plantation à privilégier se situe entre mi-novembre et mi-mars, quand la végétation est encore en dormance.

Des plantations plus tardives sont possibles mais elles nécessitent un suivi plus important en arrosage pendant la saison de végétation.

Préparez le futur emplacement à l'avance dans le but d'ameublir le sol, l'améliorer au besoin et pouvoir planter à réception de l'arbre.

- **1. Creusez un trou de 50 à 60 cm de diamètre et 50 cm de profondeur.** Retirez les gros cailloux, les racines et les restes de végétation. Ameublissez le sol au fond du trou et sur les parois. Mélangez **un engrais organique à la terre au fond du trou de plantation**, puis couvrez d'une couche de terre bien émietlée de 15-20 cm d'épaisseur afin d'éviter tout contact entre les racines et l'engrais.
- **2. Recoupez l'extrémité des racines, notamment celles abîmées en conservant le maximum de chevelu**, puis **pralinez les racines** (trempage des racines dans un mélange épais de terre

fertilisée et d'eau formant une boue liquide) de votre arbre. Cela empêche le dessèchement des racines et encourage la naissance de nouvelles..

- **3. Placez un tuteur adapté**, solidement ancré dans le trou de plantation (si arbre très exposé au vent), et installez votre arbre. Veillez à bien ajuster le collet de l'arbre au niveau du sol. Zone de transition entre les racines (qui sont dans la terre) et le tronc de l'arbre (qui est en dehors de la terre), le collet se situe au niveau du sol. On l'identifie par la différence de couleur de l'écorce, et il correspond souvent au point de greffe (renflement à la base du tronc) pour les arbres greffés.
- **4. Comblez le trou de plantation** avec la terre extraite bien émietlée, améliorée avec un peu de terreau. **Formez une cuvette pour l'arrosage.**
- **5. Arrosez abondamment (15-20 litres d'eau) à la plantation** pour tasser naturellement la terre autour des racines. Un épais paillage au pied du jeune arbre maintient naturellement l'humidité du sol et empêche la croissance des herbes indésirables.

Taille de la partie aérienne de l'arbre à la plantation

Aucune taille n'est à effectuer (risque de traumatisme supplémentaire et élimination de bourgeons apicaux fabricant des

hormones de croissance destinées aux racines).

Taille de l'arbre

La taille de formation est importante pour accompagner la croissance de l'arbre.

Il est nécessaire d'intervenir les premières années pour amener progressivement votre arbre vers l'âge adulte.

L'opération consiste essentiellement à faire une taille de remontée de couronne. On coupe au ras du tronc toutes les branches basses dans la limite de 1/3 de la hauteur totale de l'arbre. On exécute cette opération tous les 2 à 3 ans, selon la vitesse de croissance de l'arbre.

Ne jamais supprimer le bourgeon terminal qui assure le développement vertical de l'arbre jusqu'à sa maturité.

Complétez par l'élimination des défauts

mécaniques de structure qui pourront à terme rendre l'arbre dangereux (écorce incluse, branche cassée, chancre, défauts divers, ...)

La taille d'entretien

Veillez simplement à l'harmonie générale de l'arbre et taillez seulement si nécessaire pour équilibrer la silhouette.

Pensez bien à enlever le bois mort et les branches cassées ou mal placées qui se croisent.

À savoir : on coupe une branche toujours au-dessus d'un bourgeon tourné vers l'extérieur, en faisant un biseau opposé au bourgeon.

Entretien de l'arbre

En dehors de la taille, l'arbre nécessite peu d'entretien.

Des arrosages copieux en périodes sèches (sauf arrêté préfectoral d'interdiction) favorisent le bon développement de votre arbre. 10 à 15 litres d'eau tous les 8 à 10 jours par arbre le printemps et l'été suivant, pendant les deux à trois premières années.

Pour préserver la ressource, utilisez l'eau de pluie récoltée dans des réservoirs au lieu d'utiliser l'eau du réseau public de distribution.

Contrôlez et maintenez le paillage, binez la cuvette pour éliminer les adventices. Depuis le 1er janvier 2019, l'usage des pesticides de synthèse par les particuliers est interdit.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'usage des pesticides de synthèse par un professionnel est interdit dans les propriétés d'habitat individuel ou collectif.

On peut lutter contre les parasites en favorisant l'installation des auxiliaires dans son jardin :

- En proposant des hôtels à insectes qui serviront de refuge aux auxiliaires pour hiverner ou se reproduire.
- En laissant des zones plus naturelles à proximité afin que les auxiliaires s'y nourrissent.
- En choisissant des plantes mellifères et productrices de nectar pour orner son jardin.



Hôtel à insectes